



Montrouge, le 27 septembre 2024

N°2024\_20919\_DG75-C930

**CONCOURS PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU  
GRADE DE CONTRÔLEUR DE PREMIÈRE CLASSE DE  
L'INSEE**

**RAPPORT DU JURY**

**ANNÉE 2024**

## Table des matières

1. Déroulement du concours.....	3
2. Caractéristiques de l'épreuve et principes de notation.....	3
2.1. Caractéristiques de l'épreuve.....	3
2.2. Principes de notation.....	4
3. Les candidats et les résultats.....	5
4. Le questionnaire à choix multiples.....	5
4.1. Les questions du QCM.....	5
4.2. Les résultats du QCM.....	9
4.3. Les remarques du jury.....	10
5. Les questions appelant des réponses courtes.....	11
5.1. Les intitulés des questions.....	11
5.2. Les résultats des questions à réponses courtes.....	12
5.3. Les remarques du jury.....	12
6. Les références juridiques du concours.....	15
ANNEXE 1 : DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CONCOURS.....	16
ANNEXE 2 : PROGRAMME DU CONCOURS.....	17
ANNEXE 3 : ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY.....	18

Ce rapport a été rédigé par le président du jury à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

## 1. Déroulement du concours

Pour pouvoir se présenter à l'épreuve de ce concours professionnel de contrôleur de première classe, les candidats devaient avoir au moins atteint au 31 décembre 2024 le 6<sup>e</sup> échelon du grade de contrôleur de l'Insee de 2<sup>e</sup> classe et justifier d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, en application des décrets n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié et n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié.

Toutefois, les candidats qui auraient rempli les conditions d'inscription antérieures (4<sup>e</sup> échelon) au 31/12/2024 en déroulant leur carrière selon les dispositions statutaires antérieures au 01/09/2022 étaient également admis à concourir, conformément à l'article 3 du décret n°2022-1209 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.

Pour le concours 2024, les inscriptions ont eu lieu entre le 12 décembre 2023 et le 25 janvier 2024. 260 candidats se sont inscrits et 234 d'entre eux se sont présentés à l'épreuve le 19 mars 2024. Le nombre de candidats inscrits est un peu moins élevé qu'en 2023 (290 agents). Le taux de présence à l'épreuve, se situant à 90 %, est stable par rapport aux deux années précédentes. De fait, le nombre d'agents présents est en légère baisse par rapport au concours précédent, mais reste nettement plus élevé qu'entre 2020 et 2022.

L'épreuve a eu lieu dans les centres d'examen suivants : Ajaccio, Amiens, Baie Mahault, Besançon, Bordeaux, Caen, Cayenne, Clermont-Ferrand, Dijon, Fort-de-France, Lille, Limoges, Lyon, Mamoudzou, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Denis (La Réunion), Saint-Quentin en Yvelines, Strasbourg, Toulouse.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Comme les années précédentes, les questions appelant des réponses courtes ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note, ni les appréciations mises par l'autre correcteur. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes entre les correcteurs.

Au final, la barre d'admission est de 11,98. Le taux d'admission est de 25 %, et retrouve un niveau proche des concours 2020 à 2022, après la nette baisse du concours 2023 (cf. annexe 1).

## 2. Caractéristiques de l'épreuve et principes de notation

### 2.1. Caractéristiques de l'épreuve

Le concours comporte une unique épreuve écrite, notée de 0 à 20, d'une durée de deux heures, qui se compose de deux parties :

- 1- Un questionnaire à choix multiples (QCM).
- 2- Des questions appelant des réponses courtes.

L'épreuve est destinée à apprécier les connaissances professionnelles des candidats, leur ouverture sur leur environnement professionnel et leur capacité à exprimer par écrit une analyse synthétique sur des travaux statistiques.

Le champ des connaissances professionnelles attendues couvre les connaissances de base statistiques, économiques et démographiques, les missions et l'organisation de l'Insee, son rôle dans le système statistique public et européen. Le programme est détaillé en annexe du présent rapport. Il porte sur trois grands domaines :

1- Les fondamentaux statistiques, économiques et démographiques : la statistique descriptive, les notions économiques de base, la démographie.

2- La connaissance de l'Insee (son organisation, ses missions, ses travaux, ses outils), son environnement et sa gouvernance.

3- Les questions d'actualité, les grands dossiers de l'Insee du moment.

Les connaissances nécessaires pour répondre aux deux parties de l'épreuve sont contenues dans le bagage de base des contrôleurs de 2<sup>e</sup> classe de l'Insee. Elles sont accessibles sur divers sites Internet, dont les principaux sont indiqués à titre illustratif, ci-dessous :

- le site de l'Insee [www.insee.fr](http://www.insee.fr) ;

- l'intranet de l'Insee ;

- le site statistique du Cnam, StatNet : <http://www.agro-montpellier.fr/cnam-lr/statnet/cours.htm> (pour son cours de statistique descriptive) ;

- le site de l'Ined : [www.ined.fr](http://www.ined.fr)

- le site du Céfil : [www.cefil.fr](http://www.cefil.fr)

Les supports de communication interne tels que *Déchiffrer - Le Mag*, *Déchiffrer - La Lettre* ainsi que le *Rapport annuel d'activité de l'Insee* constituent d'indispensables sources d'informations.

## 2.2. Principes de notation

Le barème de notation est le suivant :

- le QCM comporte 30 questions. Pour chaque question, quatre réponses sont proposées au candidat, dont une seule est exacte et exclusive des autres.
- le QCM est noté de la manière suivante :
  - + 1 point pour chaque bonne réponse,
  - 0 point pour chaque absence de réponse,
  - 1 point pour chaque réponse fausse.

La note obtenue au QCM est ramenée à une note comprise entre 0 et 8 points, cette dernière note correspondant à 30 bonnes réponses.

Les questions appelant des réponses courtes permettent d'apprécier le niveau de connaissance des candidats dans les domaines constituant le programme, ainsi que leur capacité à structurer et à argumenter une réponse. La dernière question proposée s'attache à mesurer la capacité des candidats à dégager les principaux résultats d'un tableau chiffré et à les commenter succinctement en les ordonnant.

Les candidats doivent répondre à trois questions parmi les cinq qui leur sont proposées. Chaque question est notée sur 4 points. L'ensemble des questions appelant des réponses courtes est donc noté sur 12 points.

Le jury s'attache à rendre la notation des questions appelant des réponses courtes homogène : des tests de correction sont effectués en réunion de jury afin d'affiner et de partager un barème préétabli commun à l'ensemble des membres du jury. Toutes les copies font l'objet d'une double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note, ni les appréciations mises par l'autre correcteur. Il ne connaît pas non plus le résultat obtenu par le candidat au QCM.

La note finale correspond à la somme des deux notes. Elle est donc composée à 60 % de la note obtenue aux questions appelant des réponses courtes (12 points sur 20) et à 40 % de celle du QCM (8 points sur 20).

Le jury s'est attaché à proposer une variété de thèmes abordés de manière à répondre à la diversité des parcours professionnels des candidats. Il a aussi veillé à ce que les questions soient exprimées de manière lisible, synthétique et, concernant le QCM, à ce que la bonne réponse puisse être identifiée de manière unique et certaine parmi toutes les modalités.

Par ailleurs, le jury a vérifié, comme les années précédentes, l'actualité et la disponibilité de chaque source documentaire de référence.

Concernant plus particulièrement les questions appelant des réponses courtes, le jury a identifié les notions et compétences attendues de la part des candidats. Il a établi en concertation un barème de notation sans ambiguïté, partagé et appliqué par tous. En procédant ainsi, le jury cherche à garantir l'équité de la correction, sa comparabilité et un juste interclassement final des candidats ayant concouru.

### **3. Les candidats et les résultats**

Le nombre d'admis a été fixé à 58 en 2024. Ce nombre, en hausse par rapport à l'année dernière (42 admis), alors que les candidats présents sont moins nombreux, entraîne une nette hausse du taux d'admission. Il passe à 25 % des présents, après 16 % en 2023. Il retrouve ainsi son niveau de 2022.

Au final, la barre d'admission est de 11,98. Ce niveau est légèrement plus élevé que l'année dernière, malgré un taux d'admission également plus élevé. Ce relèvement de la barre s'explique par le fait que globalement les candidats ont obtenu de meilleurs résultats à l'épreuve, à la fois pour le QCM et pour les questions appelant des réponses courtes.

Les femmes représentent 60 % des candidats présents à l'épreuve, et 43 % des admis. Le taux d'admission des femmes s'établit à 18 %, celui des hommes à 35 %. L'écart de réussite par genre s'inverse par rapport à l'année précédente, où les taux d'admission étaient de 17 % pour les femmes et 14 % pour les hommes.

31 agents admis sur 58 ont moins de 40 ans, soit un peu plus que la moitié. C'est une proportion beaucoup moins forte qu'en 2023 (67 %) et 2022 (61 %). Comme sur les concours passés, le taux d'admission diminue globalement avec l'âge : il est de 65 % avant 35 ans, de 23 % entre 35 et 44 ans, de 19 % entre 45 et 54 ans et de 8 % au-delà.

Par type d'établissement, il n'y a pas de fortes différences de résultats : les candidats des directions régionales ont un taux d'admission de 24 %. Ceux de la direction générale ont un taux d'admission de 28 % et il y a cette année un admis parmi les candidats des services statistiques ministériels et autres, très peu nombreux (4), soit un taux d'admission de 25 %.

### **4. Le questionnaire à choix multiples**

Les candidats doivent, conformément à la consigne, répondre à un QCM de 30 questions, en ne cochant qu'une seule bonne réponse parmi les quatre propositions. La bonne réponse est unique et elle est placée de manière totalement aléatoire. L'absence de réponse ne rapporte aucun point. Une mauvaise réponse est, elle, pénalisée d'un point. En cas d'erreur, le candidat doit noircir la case jugée fautive, puis cocher, s'il le souhaite, la case jugée bonne. Il doit dans ce cas entourer cette case afin qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur la réponse à prendre en compte.

#### **4.1. Les questions du QCM**

Lecture : Les bonnes réponses sont surlignées.

**Q1 – Déchiffrer la Lettre est diffusée à un rythme :**

- A  Hebdomadaire                      B  Mensuel  
C  Trimestriel                         D  Semestriel

**Q2 – La valeur ajoutée est égale à ?**

- A  L'excédent brut d'exploitation diminué des investissements  
B  L'excédent brut d'exploitation diminué de la consommation intermédiaire  
C  La valeur de la production diminuée des investissements  
D  La valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire

**Q3 – La nouvelle utilisation de la déclaration sociale nominative (DSN) ne permet pas d'obtenir d'informations sur :**

- A  Les cotisations sociales  
B  Les mouvements de main-d'œuvre  
C  Les données de caisse  
D  Des données sociales

**Q4 – Dans un pays, le solde migratoire est de 400 000, le nombre de naissances est de 300 000, le nombre de décès est de 500 000 en 2023. Quelle proposition est vraie ?**

- A  La population a diminué entre le 1er janvier 2023 et le 1er janvier 2024  
B  La population est restée stable entre le 1er janvier 2023 et le 1er janvier 2024  
C  Le solde migratoire est négatif  
D  Le solde naturel est négatif

**Q5 – Par quel chiffre commence le NIR, le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques ?**

- A  1 ou 2                                 B  3 ou 4  
C  5 ou 6                                 D  0 ou 9

**Q6 – Quel est le taux de chômage au sens du BIT en France (hors Mayotte) parmi la population active au 3e trimestre 2023 ?**

- A  7,4 %                                    B  10,4 %  
C  13,4 %                                    D  16,4 %

**Q7 – Avec quel organisme international, l'Insee n'entretient-il pas de relation ?**

- A  L'Organisation des Nations unies (ONU)  
B  L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)  
C  Le Comité international olympique (CIO)  
D  Le Fonds monétaire international (FMI)

**Q8 – La nouvelle application pour le tirage des échantillons des enquêtes ménage se nomme :**

- A  Melodi                                    B  Nautile  
C  Aïda                                        D  Relief

**Q9 – Laquelle de ces propositions est une des nouveautés pour le recensement de la population en 2024 ?**

- A  La possibilité de répondre par Internet  
B  Le questionnaire a été allongé pour prendre en compte de nouveaux modes de déplacement  
C  La collecte en Nouvelle-Calédonie s'effectue en même temps qu'à La Réunion  
D  Le questionnaire est accessible sur smartphone

**Q10 – En 2024, on fête les 20 ans de :**

- A  L'inauguration du Cefil  
B  La création du répertoire Sirene  
C  L'enquête annuelle de recensement  
D  La première édition des stats-au-stade

**Q11 – Comment s'appelle l'application de gestion des mobilités ?**

- A Mouv'In                       B WakeUp  
 C Roll'On                          D BestOf

**Q12 – Chaque agent peut y déposer à tout moment une observation signalant une difficulté ou une suggestion concernant ses conditions de travail. Il s'agit du :**

- A Registre santé sécurité au travail  
 B Répertoire des conditions de travail  
 C Cahier des observations professionnelles  
 D Document complet de la sécurité au travail

**Q13 – La commission économique pour l'Europe des Nations unies, Eurostat et l'OCDE ont proposé un modèle pour décrire les activités des organismes statistiques. Il se nomme :**

- A Rmès                               B GAMSO  
 C Résil                                D Pilot

**Q14 – Le dispositif SINE permet l'étude des jeunes entreprises. Elles sont interrogées :**

- A À 1 reprise : année de création  
 B À 2 reprises : année de création et +5 ans  
 C À 3 reprises : année de création, +3 ans et +5 ans  
 D À 4 reprises : année de création, +3 ans, +5 ans et +10 ans

**Q15 – Quel est le principal objectif du Conseil national de l'information statistique (Cnis) en relation avec l'Insee ?**

- A Assurer l'intérêt général et l'utilité des opérations statistiques du service statistique public  
 B Publier des données statistiques existantes  
 C Superviser le budget de fonctionnement de l'Insee  
 D Promouvoir des politiques publiques

**Q16 – Avec quelle chaîne YouTube l'Insee a-t-il collaboré pour retracer l'histoire de la statistique des années 1830 à nos jours ?**

- A Nota Bene                       B A Fortiori  
 C Mea Culpa                        D Ex Nihilo

**Q17 – Quel indicateur correspond à la somme du Produit intérieur brut (PIB) et du solde des flux des revenus primaires avec le reste du monde ?**

- A Produit national brut (PNB)  
 B Revenu national brut (RNB)  
 C Produit intérieur net (PIN)  
 D Revenu national net (RNN)

**Q18 – Quelle démarche est une des nouvelles orientations de la direction du système d'information ?**

- A Déessl                             B Operatio  
 C Halombre                         D DevOps

**Q19 – En 2022, le budget global de l'Insee (budget de personnel, de fonctionnement, d'investissement et d'intervention) s'est élevé, en millions d'euros, à environ :**

- A 235                                  B 335  
 C 435                                  D 535

**Q20 – Comment s'appelle le texte régissant le droit statistique au niveau européen ?**

- A La loi de 1951  
 B Eurostat  
 C La Bible du statisticien  
 D Le règlement 223

**Q21 – Quel identifiant permettra d'identifier un individu dans Résil ?**

- A  Le numéro d'inscription au répertoire (NIR)
- B  Le code statistique non signifiant (CSNS)
- C  Le numéro d'identification national (NIN)
- D  Le numéro Siret

**Q22 – Le coefficient de variation est le rapport de l'écart-type à la moyenne. Que mesure ce rapport ?**

- A  La moyenne de l'écart-type
- B  La dispersion autour de la moyenne
- C  L'étendue de la série statistique
- D  La concentration de la série statistique

**Q23 – Le taux de mortalité est :**

- A  Le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année
- B  Le rapport du nombre de décès de personnes de 75 ans ou plus à la population totale moyenne de l'année
- C  Le rapport de la population de plus de 90 ans à la population totale moyenne de l'année
- D  La différence entre le nombre de décès et de naissances de l'année rapportée à la population totale moyenne de l'année

**Q24 – Une famille composée de deux adultes et d'un enfant de 8 ans correspond à :**

- A  1,5 unité de consommation
- B  1,8 unité de consommation
- C  2,5 unités de consommation
- D  3 unités de consommation

**Q25 – Parmi les concours et examens de l'Insee suivants, lequel est suivi d'une formation ?**

- A  Examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2e classe
- B  Concours de contrôleur 1re classe
- C  Concours de contrôleur principal
- D  Examen professionnel d'attaché statisticien

**Q26 – Si la croissance économique est de 5 % en 2022, puis de 10 % en 2023, quelle est la croissance cumulée sur ces deux années ?**

- A  14,5 %
- B  15,0 %
- C  15,5 %
- D  16,0 %

**Q27 – La direction générale de l'Insee est organisée autour de 6 directions. Parmi ces propositions, laquelle n'en fait pas partie ?**

- A  La direction des études et synthèses économiques
- B  La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- C  La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- D  La direction des statistiques démographiques et sociales

**Q28 – Quelle affirmation concernant le service statistique public est erronée ?**

- A  Ses activités sont évaluées par l'autorité de la statistique publique
- B  Il est défini par la loi française du 1er juillet 1901 relative aux libertés statistiques
- C  Il est composé de l'Insee et de 16 services statistiques ministériels (SSM)
- D  Il contribue, le cas échéant, aux statistiques européennes et internationales

**Q29 – L'épargne des ménages est constituée de la part :**

- A  Des prestations sociales versées au ménage pour les enfants
- B  Des indemnités pour arrêt maladie non utilisées le mois où elles sont perçues
- C  Des réductions d'impôts perçues en acompte en janvier de l'année « n+1 »
- D  Du revenu disponible des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale

**Q30 – Quand aura lieu la prochaine enquête « sans domicile » ?**

A  2024

**B**  2025

C  2026

D  2027

## 4.2. Les résultats du QCM

Dans la notation, la question 30 a été neutralisée, la réponse A pouvant induire une ambiguïté du fait de l'existence d'un volet de l'enquête « sans domicile » auprès des structures en 2024 avant la réalisation de l'enquête elle-même auprès des individus en 2025. La notation a donc porté sur 29 questions.

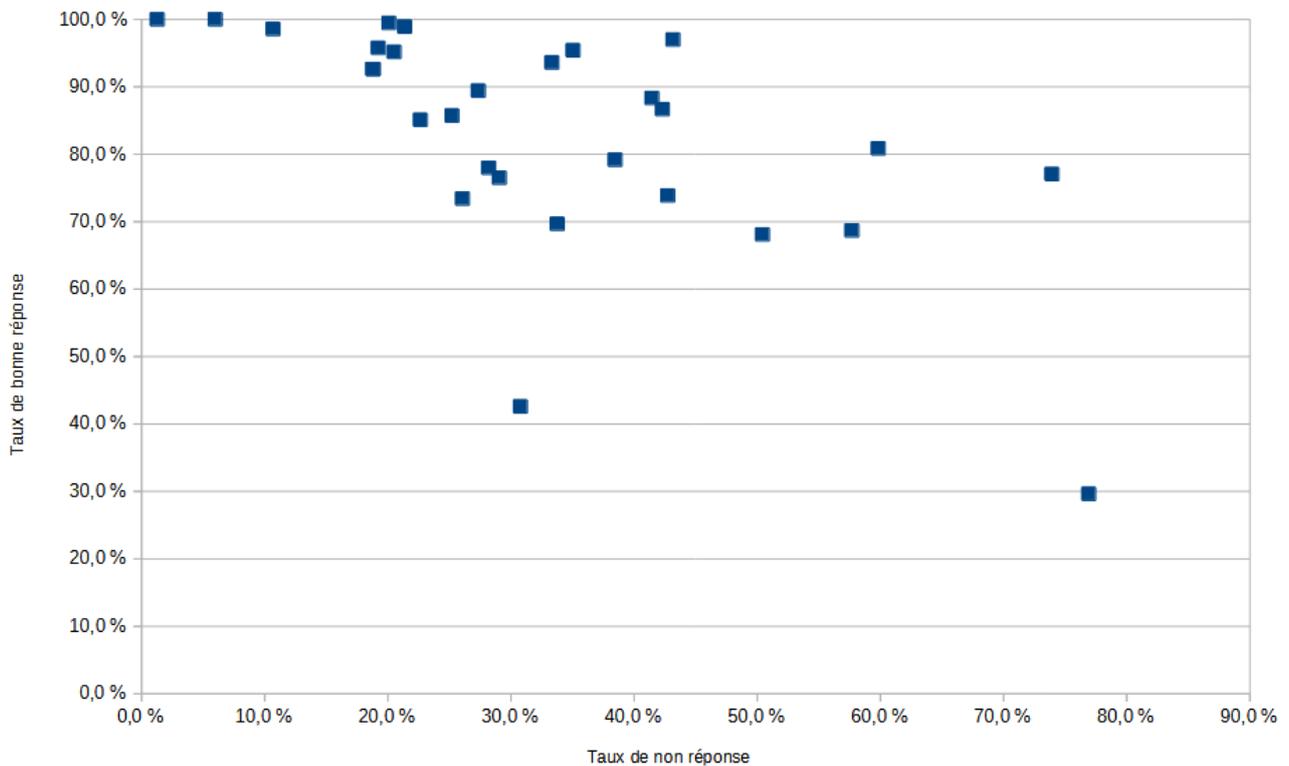
La note moyenne au QCM est de 3,88 sur 8. Ce niveau, qui peut apparaître comme faible, s'explique par le format de l'épreuve : la notation du QCM est négative en cas de réponse incorrecte, ce qui induit mécaniquement une diminution du résultat final par rapport à une épreuve qui ne prendrait en compte que les réponses correctes.

La note moyenne des candidats admis est de 5,70 sur 8, contre 3,28 sur 8 pour les candidats non admis. Le meilleur candidat a obtenu la note de 7,45. À l'inverse, sept candidats ont obtenu la note de zéro. Ils étaient 17 l'an dernier. Globalement, les candidats ont mieux réussi le QCM que l'année dernière, où la note moyenne des présents était de 3,11.

Sur les 29 questions, les candidats ont répondu aux deux tiers des questions : le taux de non-réponse s'élève à 32,9 %. Ce taux est plus faible que pour le concours précédent, pour lequel le taux de non-réponse était de 40,9 %. Cinq questions ont un taux de non-réponse supérieur à 50 %, dont deux à plus de 70 %. Lorsqu'ils ont répondu, ils ont coché la bonne réponse un peu plus de huit fois sur dix : le taux de bonne réponse est de 85,9 %. Ce taux est en augmentation par rapport à l'année précédente (80,2 %).

La moitié des questions a un taux de bonne réponse supérieur à 86,7 %. Cette proportion augmente par rapport aux résultats de l'année précédente. Le nombre des questions pour lesquelles le taux de bonne réponse se situe à moins de 50 % reste également faible : deux questions cette année.

En prenant chaque question individuellement, on observe une certaine relation, négative, entre le taux de non-réponse et celui de bonne réponse. Le graphique ci-dessous représente les questions selon leur taux de non-réponse (en abscisse) et de bonne réponse (en ordonnée). Globalement, plus la non-réponse augmente, plus le taux de bonne réponse diminue. Cependant, cette corrélation n'est pas parfaite : des questions à taux de bonne réponse identiques ont des taux de non-réponse très différents, et inversement.



### 4.3. Les remarques du jury

Le jury note que le nombre de candidats ayant obtenu la note de 0 est en diminution par rapport aux années précédentes. Le taux de bonne réponse est également en progression. Les candidats ont globalement mieux intégré le **caractère pénalisant d'une mauvaise réponse**, comme le montre l'exemple ci-dessous.

Sur 8 questions, un candidat connaît la réponse à 4 questions (Q1, Q4, Q5 et Q7). Pour les 4 autres, il n'est pas certain de sa réponse.

	1er cas : Le candidat ne répond pas aux questions où il n'est pas certain de sa réponse	2ème cas : Sur les 4 questions où il n'est pas certain de sa réponse, le candidat tente de répondre à Q2 et Q8. Mais ses deux réponses sont fausses.	3ème cas : Le candidat tente de répondre à toutes les questions, y compris celles où il n'était pas certain de sa réponse. Et les 4 réponses sont fausses.
Q1	1	1	1
Q2	0	-1	-1
Q3	0	0	-1
Q4	1	1	1
Q5	1	1	1
Q6	0	0	-1
Q7	1	1	1
Q8	0	-1	-1
<b>Total points obtenus sur 8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

La stratégie optimale est clairement de ne répondre qu'aux questions dont la réponse est connue avec le plus de certitude.

## 5. Les questions appelant des réponses courtes

Le candidat doit choisir trois questions parmi les cinq proposées. Il peut les traiter dans l'ordre qu'il souhaite, tout en respectant la consigne donnée : « Vous traiterez chacune des questions de manière structurée et synthétique ».

Les compétences attendues du candidat dans cet exercice portent sur la connaissance et l'ouverture sur son environnement professionnel, ainsi que sa capacité rédactionnelle : réponse dotée d'un plan ou du moins, une réponse construite. Une question (cette année la question 5) évalue la capacité du candidat à dégager les résultats demandés d'un tableau chiffré et à les commenter succinctement en les organisant.

### 5.1. Les intitulés des questions

**Question 1 :** Après avoir présenté l'indicateur de mesure de l'inflation à l'Insee, vous détaillerez les différents modes de collecte pour le calculer.

**Question 2 :** L'Insee apporte des éclairages sur les évolutions démographiques. Dans un premier temps, vous présenterez les indicateurs que l'institut publie régulièrement sur la fécondité et les naissances en France. Puis, vous détaillerez les types de produits (publications, données) que l'institut diffuse sur ce sujet.

**Question 3 :** Vous présenterez la base permanente des équipements (BPE) en décrivant son contenu, les grands principes de sa construction (dont trois sources qui l'alimentent), et quelques exemples de son utilisation.

**Question 4 :** L'Insee est dans une démarche de sortie de SAS. Après avoir détaillé les modalités d'organisation, vous rappellerez les enjeux du projet. Enfin, vous présenterez les mesures d'accompagnement prévues pour les agents.

**Question 5 :** En vous aidant du tableau ci-dessous issu de l'Insee Première n°1928 de novembre 2022, vous commenterez les disparités de comportement électoral selon le diplôme, le groupe socioprofessionnel et le niveau de vie.

## Comportements de vote aux élections présidentielle et législatives de 2022 selon le diplôme, le groupe socioprofessionnel et le niveau de vie

en %

	Vote systématique	Vote intermittent	Abstention systématique
<b>Ensemble des inscrits</b>	<b>36,4</b>	<b>47,3</b>	<b>16,3</b>
<b>Pour les inscrits de 25 ans ou plus :</b>			
<b>Diplôme</b>			
Aucun diplôme	28,8	41,0	30,1
Inférieur au baccalauréat	38,6	43,8	17,6
Baccalauréat	34,7	50,5	14,8
Supérieur au baccalauréat	43,4	47,0	9,6
<b>Groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur</b>			
Agriculteurs exploitants	48,2	33,2	18,6
Artisans, commerçants et chefs entreprise	39,5	47,4	13,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	49,9	42,7	7,4
Professions intermédiaires	40,7	47,9	11,4
Employés qualifiés	38,3	46,3	15,3
Employés non qualifiés	32,6	47,2	20,3
Ouvriers qualifiés	35,4	46,8	17,8
Ouvriers non qualifiés	31,2	45,2	23,6
Personnes n'ayant jamais travaillé	27,0	45,1	27,9
<b>Niveau de vie<sup>1</sup></b>			
Inférieur au 1 <sup>er</sup> quartile	30,0	45,1	24,9
Entre le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>e</sup> quartile	35,9	48,3	15,7
Entre le 2 <sup>e</sup> et le 3 <sup>e</sup> quartile	41,1	45,9	13,0
Supérieur au 3 <sup>e</sup> quartile	47,7	44,2	8,2

1. Hors Mayotte.

Lecture : parmi les 25 % d'inscrits de 25 ans ou plus les plus modestes, 24,9 % n'ont pas pris part aux élections.

Champ : inscrits sur les listes électorales en France (métropole ou DOM) et résidant en France en 2020 (2021 pour Mayotte)

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2022.

## 5.2. Les résultats des questions à réponses courtes

Pour les questions appelant des réponses courtes, la moyenne des notes des présents est de 5,25 sur 12. La moitié des candidats a eu une note supérieure à 5,34. Le meilleur candidat a obtenu la note de 9,8. La note moyenne des admis s'élève à 7,74 et celle des non admis à 4,42.

Les notes globales des présents sont légèrement supérieures à celles de l'année dernière, où la moyenne était de 4,73 et la médiane de 4,61.

La réponse la mieux notée par le jury à chaque question courte est disponible en accès libre sur le site de l'Insee à l'adresse suivante :

[https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/7703733/B1\\_2024\\_meilleures\\_reponses.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/7703733/B1_2024_meilleures_reponses.pdf)

## 5.3. Les remarques du jury

Le jury attire l'attention des candidats sur la gestion du temps de l'épreuve. **Un candidat qui ne traite qu'une ou deux questions appelant des réponses courtes se pénalise immédiatement.** Ainsi, cette

année, 34 candidats n'ont répondu qu'à deux questions, 11 candidats n'ont répondu qu'à une seule question, et un candidat n'a répondu à aucune question. Aucun de ces 46 candidats n'a été admis.

Inversement, **un candidat qui traite plus de trois questions se pénalise également**. Dans ce cas, le jury ne corrige que les réponses aux trois premières questions dans l'ordre de la copie, et le reste n'est pas pris en compte.

Les sujets proposés s'attachent aux connaissances et compétences attendues d'un contrôleur de première classe. Ils concernent un champ assez large de manière à tenir compte de la diversité des parcours professionnels des agents.

Le jury rappelle qu'un candidat, appartenant à la population des agents de l'Insee, quel que soit son lieu d'affectation, se doit d'être ouvert sur son environnement professionnel et de se tenir régulièrement informé sur les outils, les travaux, les missions de l'Insee et leurs évolutions.

Le jury note une très forte hétérogénéité des copies, certaines d'un niveau très satisfaisant, d'autres démontrant des connaissances insuffisantes, voire très insuffisantes, sur un ou plusieurs sujets. 15 candidats ont obtenu une note supérieure à 8 sur 12 et à l'inverse 30 candidats ont eu moins de 3 sur 12.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de la construction de leur réponse. Elle manque souvent de rigueur et parfois de concision. Le jury conseille donc aux candidats de bien lire et analyser la question posée pour en déterminer son champ et pour bien délimiter le contour de réponse. Un paragraphe concis qui répond précisément à la question est préférable à un long développement qui couvre un sujet plus vaste.

Les candidats doivent clairement préciser la question qu'ils traitent, a minima en mentionner le numéro. Chaque réponse doit comporter une introduction, un développement et une conclusion. Il y a encore trop de copies où cette structure de réponse n'est pas respectée.

Si l'introduction – qui ne doit pas se résumer à une simple reprise de l'énoncé de la question – semble être mieux maîtrisée par les candidats, il n'en est pas de même pour la conclusion, trop souvent absente des copies. Proposer une ouverture pertinente ou une réflexion sur le sujet traité est toujours apprécié.

Le jury attend aussi des phrases construites, avec un ordonnancement des idées et des mots de liaison. Les transitions sont importantes pour expliciter le raisonnement et l'enchaînement des idées.

Il n'y a pas de consigne précise sur la longueur des réponses, celles-ci devant être « structurées et synthétiques ». Le jury apprécie davantage un écrit court, mais juste et bien construit, qu'une réponse contenant des répétitions, des éléments hors sujet et / ou des inexactitudes. De plus, une réponse « allongée » ainsi pénalisera le candidat, en lui laissant moins de temps pour répondre au reste de l'épreuve. Dans tous les cas, il n'est pas de bon ton d'écrire des éléments faux sur le sujet choisi.

Des opinions personnelles peuvent parfois être formulées, lorsque le sujet le précise explicitement, voire dans l'introduction ou la conclusion. Elles doivent alors être présentées de manière constructive et mesurée, en se cantonnant strictement au domaine professionnel.

Le jury a pu apprécier le soin apporté à certaines copies, et l'assez bon niveau d'orthographe des candidats. Dans ce domaine, les accents sont requis et font partie de l'évaluation de la qualité orthographique de la copie. Les candidats doivent soigner leur écriture, la présentation de la copie, respecter les règles de langage et grammaticales élémentaires (utilisation de synonymes par exemple pour éviter les répétitions de mots). Dans ce cadre, une relecture est souvent un moyen efficace de gagner en qualité. Les candidats ne doivent pas hésiter à espacer d'une ligne les écrits pour améliorer la lisibilité.

Le profil type d'une bonne copie est celui où trois questions ont été traitées sur les cinq proposées, sans contresens ni hors-sujet, en mettant en évidence des connaissances générales sur le sujet, l'ensemble étant rédigé de manière structurée et claire, en suivant le plan proposé dans le libellé de la question.

**Question 1 : Après avoir présenté l'indicateur de mesure de l'inflation à l'Insee, vous détaillerez les différents modes de collecte pour le calculer.**

Cette question a été choisie par les trois quarts des candidats (179 candidats). Elle a été globalement bien comprise par les candidats : la note moyenne obtenue sur cette question est la deuxième meilleure des cinq questions, après celle qui porte sur l'analyse du tableau de données.

Les candidats ont souvent cité des éléments de contexte et d'actualité. La première partie attendue, sur la définition de l'indice des prix à la consommation, son champ, a été globalement moins bien traitée. Certains candidats n'ont pas été en mesure de définir l'inflation ni de citer l'indice des prix à la consommation. La seconde partie de la question a été mieux maîtrisée, en citant plusieurs modes de collecte, en premier lieu les enquêteurs et les données de caisse. Les autres modes, comme les fichiers administratifs ont été moins cités et il y a eu parfois peu de détails dans la description des différents modes ainsi que de leurs apports respectifs.

**Question 2 : L'Insee apporte des éclairages sur les évolutions démographiques. Dans un premier temps, vous présenterez les indicateurs que l'institut publie régulièrement sur la fécondité et les naissances en France. Puis, vous détaillerez les types de produits (publications, données) que l'institut diffuse sur ce sujet.**

Cette question a été peu choisie, seulement par un peu plus d'un tiers des candidats (37 %). Ils ont également obtenu des résultats assez faibles, les deuxièmes moins bons en moyenne des cinq questions, après la question 3.

Les connaissances sur ce sujet semblent limitées, avec des réponses globalement assez courtes, voire sans introduction ni conclusion. Quelques indicateurs ont souvent été cités mais ont été rarement expliqués (ou définis). Les candidats ont plus souvent abordé les indicateurs de fécondité que ceux de naissances. Ils confondent souvent taux de fécondité et indicateur conjoncturel de fécondité. Quelques copies sont même hors sujet, en citant d'autres indicateurs que ceux relatifs à la fécondité et aux naissances. Les sources utilisées par l'Insee sont mal connues. La seconde partie du sujet sur la diffusion a souvent été moins bien traitée que la première. Les candidats n'ont généralement cité qu'un seul type de produits (soit nationaux, soit régionaux).

**Question 3 : Vous présenterez la base permanente des équipements (BPE) en décrivant son contenu, les grands principes de sa construction (dont trois sources qui l'alimentent), et quelques exemples de son utilisation.**

Cette question a été la moins choisie du concours, par un candidat sur dix uniquement. Les notes obtenues sont en moyenne médiocres, les résultats moyens sont les plus faibles des cinq questions.

Le contenu de la BPE était peu connu des candidats. Les réponses sont vagues voire approximatives, sans détail des équipements ou des sources. Parfois, quelques thématiques contenues dans la BPE ont été citées, mais sans aller plus loin. Les copies réussies sur ce sujet sont l'exception.

**Question 4 : L'Insee est dans une démarche de sortie de SAS. Après avoir détaillé les modalités d'organisation, vous rappellerez les enjeux du projet. Enfin, vous présenterez les mesures d'accompagnement prévues pour les agents.**

Cette question a été choisie par un peu plus de la moitié des candidats (56 %). La note moyenne obtenue est la troisième meilleure, après les questions 5 et 1.

Les réponses sont hétérogènes, avec quelques excellentes copies. La quasi-totalité des candidats ont évoqué le passage à R. Les mesures d'accompagnement sont plutôt bien connues, en particulier celles en termes d'offre de formation. Le réseau d'accompagnement ou la communication ont été moins cités. Dans la première partie du sujet sur les modalités d'organisation de la sortie de SAS, la gouvernance a été peu abordée dans les copies, ainsi que les enjeux. La date de 2025, centrale sur le sujet, a été trop souvent oubliée.

**Question 5 : En vous aidant du tableau ci-dessous issu de l'Insee Première n°1928 de novembre 2022, vous commenterez les disparités de comportement électoral selon le diplôme, le groupe socioprofessionnel et le niveau de vie.**

Cette question a été la plus choisie parmi les cinq proposées : 94 % des candidats l'ont sélectionnée. C'est également celle qui a été en moyenne la mieux réussie, comme c'est le cas traditionnellement pour les questions d'analyse de données les années précédentes.

Dans l'ensemble, les candidats ont traité le sujet mais un certain nombre d'entre eux a commenté selon un angle différent de celui demandé. Sur la forme, trop de candidats oublient de citer la source, le champ et l'objet, qui sont pourtant des éléments facilement mobilisables. La structuration de la réponse (introduction, synthèse, conclusion) reste indispensable, même pour cette question d'analyse chiffrée. Sur le fond, il n'est pas utile de détailler l'ensemble des chiffres du tableau, le jury attend une sélection des informations pertinentes. Mais les constats énoncés doivent être étayés par des chiffres correctement sélectionnés et cités. Certaines copies ne citent aucun chiffre, ce qui les pénalise. L'analyse doit également être structurée, en réalisant une synthèse, et allant du général au plus détaillé. Enfin, le candidat a le droit de proposer des éléments d'explication, qui pourront montrer ses connaissances sur le sujet en particulier dans la conclusion, qui ne doit pas être une simple redite.

## **6. Les références juridiques du concours**

- Décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État modifié par le décret n°2016-581 du 11 mai 2016.
- Décret 2010-1719 du 30 décembre 2010 portant statut particulier des contrôleurs de l'Insee.
- Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État.
- Décret n°2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.
- Arrêté du 6 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours professionnel d'accès au grade de contrôleur de 1<sup>re</sup> classe de l'Insee.

## ANNEXE 1 : DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CONCOURS

**Tableau 1 : De l'inscription à l'admission**

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux d'admission
2020	240	175	72,9 %	47	26,9 %
2021	189	161	85,2 %	45	28,0 %
2022	204	186	91,2 %	46	24,7 %
2023	290	262	90,3 %	42	16,0 %
2024	260	234	90,0 %	58	24,8 %

**Tableau 2 : Les candidats par genre, concours 2024**

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	Part des femmes	Part des hommes
Présents	141	93	<b>234</b>	60,3 %	39,7 %
Admis	25	33	<b>58</b>	43,1 %	56,9 %
Taux d'admission	17,7 %	35,5 %	<b>24,8 %</b>	-	-

**Tableau 3 : Les candidats par âge, concours 2024**

	25-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55 ans et +	Total
Présents	29	51	39	31	48	36	234
Admis	19	12	9	6	9	3	58
Taux d'admission	65,5 %	23,5 %	23,1 %	19,4 %	18,8 %	8,3 %	24,8 %

**Tableau 4 : Les candidats par établissement, concours 2024**

	Directions régionales	Direction générale	Autres (y compris SSM*)	Total
Présents	205	25	4	234
Admis	50	7	1	58
Taux d'admission	24,3 %	28,0 %	25,0 %	24,8 %

\* SSM : Services statistiques ministériels

## **ANNEXE 2 : PROGRAMME DU CONCOURS**

### **1) Fondamentaux statistiques, économiques et démographiques**

#### **11) Statistique descriptive**

- Effectifs, fréquences, population, variables, caractères
- Indicateurs de tendance centrale et de dispersion
- Relation entre deux variables quantitatives
- Indicateurs de concentration
- Indices

#### **12) Notions économiques de base**

- Comptabilité nationale (secteurs institutionnels, territoire économique, ressources, emplois, équilibre)
- PIB, circuit économique
- Agents économiques
- Activité économique, secteurs, branches, entreprises, productivité
- Marché du travail, emploi, chômage
- Revenus, salaires, dépense, épargne
- Croissance
- Pouvoir d'achat
- Indices (indice des prix à la consommation et indice de référence des loyers)

#### **13) Démographie**

- Indicateurs élémentaires (solde naturel, migratoire, taux de natalité, de mortalité, indice de fécondité, espérance de vie)
- Pyramide des âges
- Transition démographique

### **2) Connaissance de l'Insee**

#### **21) L'Insee : son organisation, ses missions, ses travaux, ses outils**

Informatique, postes de travail, logiciels bureautiques, sécurité, chartes d'utilisation

#### **22) L'environnement et la gouvernance de l'Insee**

### **3) Questions d'actualité, grands dossiers de l'Insee du moment**

## ANNEXE 3 : ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

#### Arrêté du 29 janvier 2024

fixant la composition et le fonctionnement du jury du concours professionnel ouvert en 2024 pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques

**Le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques, notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur 1<sup>er</sup> classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

#### Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Le jury du concours professionnel ouvert en 2024 pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques, est composé comme suit :



